



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 octobre 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de l'exercice**  
**biennal 2016-2017**

## **Quatorzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

#### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le quatorzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/71/309). Il était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2015 [A/71/5 (Vol. V)] et du rapport correspondant du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité (A/71/331). À l'occasion de l'examen des rapports susmentionnés, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Comité des opérations d'audit et du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations complémentaires et des éclaircissements, puis communiqué des réponses écrites le 4 octobre 2016.

2. Le rapport du Secrétaire général fait suite à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a notamment prié le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport périodique sur l'exécution du plan-cadre d'équipement. Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Comité des commissaires aux comptes de lui faire rapport chaque année sur le suivi de l'élaboration et de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

3. Les principaux thèmes abordés dans le quatorzième rapport périodique du Secrétaire général sont notamment les suivants : a) stratégie et état d'avancement du projet; b) bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud; c) responsabilité et contrôle; d) avantages du plan-cadre d'équipement; e) situation financière du plan-cadre d'équipement; f) dépenses connexes et centre informatique auxiliaire; g) montant total des dépenses engagées et ressources nécessaires.



4. Le Comité indique que son rapport met l'accent sur : a) la situation financière; b) le calendrier et le cahier des charges; c) la gestion du complexe; d) la manière de tirer le meilleur parti des avantages que présente le complexe rénové. Il a formulé cinq nouvelles recommandations qui ont toutes été acceptées par le Secrétariat. Son rapport fait également le point sur l'état d'application de ses recommandations antérieures. Il précise en outre que l'audit a été mené en deux phases : une évaluation intermédiaire effectuée en décembre 2015 et un audit final réalisé en mars 2016. Le Comité des commissaires aux comptes a informé le Comité consultatif qu'il n'avait contrôlé aucun des points nouveaux figurant dans le quatorzième rapport périodique du Secrétaire général établi (en août 2016), soit après que le rapport du Comité des commissaires aux comptes ait été terminé.

5. Les observations du Comité consultatif sur le rapport du Secrétaire général et sur les questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes sont examinées sous les rubriques de la section II ci-dessous.

## **II. Observations et commentaires**

### **A. Calendrier et cahier des charges**

6. Le rapport du Secrétaire général indique que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement ayant fermé en juillet 2015, les activités restantes ont été prises en charge par le Bureau des services centraux d'appui, y compris des activités postérieures à la rénovation<sup>1</sup>, des travaux de mise en service, des travaux visant à apporter les derniers ajustements et des tâches administratives d'appui à la clôture du projet. Les activités entreprises par le Bureau depuis le treizième rapport sont décrites au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général. Ces activités ont permis de faire passer le projet du statut de « quasi-achèvement » à celui « d'achèvement total » et les architectes et ingénieurs ont pu délivrer les certificats correspondants pour les trois principaux bâtiments – à savoir le bâtiment du Secrétariat, le bâtiment des conférences et la salle de l'Assemblée générale – ainsi que pour les sous-sols et autres sous-éléments du projet<sup>2</sup>. Ayant demandé des précisions, le Comité des commissaires aux comptes a informé le Comité consultatif que selon la conclusion de son rapport, le plan-cadre d'équipement se poursuivait et qu'il était entré dans sa phase finale après presque 14 ans et 2,309 milliards d'investissement. Le Comité consultatif estime, comme le Comité des commissaires aux comptes, que le plan-cadre d'équipement n'est pas encore terminé.

7. Le calendrier d'exécution envisagé pour le plan-cadre d'équipement est présenté dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général. Les activités restantes, dont la liste est donnée au paragraphe 28 du rapport, sont notamment les suivantes : a) l'aménagement paysager de la pelouse nord suite à la démolition du bâtiment temporaire; b) les travaux de sécurité aux entrées des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues; c) la clôture administrative et financière des quatre contrats à prix maximum garanti passés avec la société gérant les travaux et concernant le bâtiment des conférences, les sous-sols, les systèmes de gestion du bâtiment et les accords de coordination. Le

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe I au présent rapport pour des explications détaillées relatives aux activités « postérieures à la rénovation ».

<sup>2</sup> Voir l'annexe II au présent rapport pour des explications détaillées relatives aux termes « quasi-achèvement » et « achèvement total ».

Secrétariat a informé le Comité consultatif que le projet serait achevé au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2017, une fois terminés l'aménagement paysager de la pelouse nord (prévu pour le 31 décembre 2016) et les travaux de sécurité aux entrées des 42<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> Rues (y compris les sous-sols entre ces deux rues) [voir A/70/343, par. 17c)], dont le quasi-achèvement est prévu pour le 31 décembre 2016 et l'achèvement total pour le 1<sup>er</sup> avril 2017.

#### **Contrats à prix maximum garanti**

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé par le Secrétariat que les principaux travaux, y compris les menus travaux et la rectification des défauts réalisés par le maître d'œuvre au titre de 24 contrats à prix maximum garanti, étaient terminés. S'agissant des six contrats qui courent encore et dont il est question au paragraphe 38 du rapport du Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif a été informé que depuis la publication du rapport du Comité des commissaires aux comptes, les travaux s'étaient poursuivis et que deux autres contrats avaient été clos. Le solde maximum restant à payer pour les quatre contrats toujours en cours (voir par. 7 c) ci-dessus) était estimé à un montant total de 8 millions de dollars. **Le Comité consultatif est d'avis que des détails complets sur la clôture des derniers contrats figureront dans le prochain rapport périodique du Secrétaire général.**

#### **Démolition du bâtiment provisoire sur la pelouse nord et aménagement paysager du site**

9. Le rapport périodique indique que la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord a été achevée avec succès le 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'aménagement paysager visant à redonner à la pelouse nord l'apparence qu'elle avait avant le début du projet a commencé et devrait être terminé au plus tard le 31 décembre 2016. Dans ce cadre, les œuvres d'art qui se trouvaient sur cet espace y seront de nouveau installées. **Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il avait formulées concernant le report de la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord (voir A/70/441, par. 30), et note avec satisfaction les progrès accomplis jusqu'à présent. Il compte que les derniers travaux d'aménagement paysager de la pelouse nord seront achevés dans les délais prévus, à savoir d'ici au 31 décembre 2016, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir également par. 33 à 35 ci-dessous).**

#### **Solutions provisoires**

10. Les solutions provisoires concernent le transfert des activités qui étaient jusqu'à présent abritées dans la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et le bâtiment de l'annexe sud du fait de la suspension de la rénovation de ces bâtiments pour des raisons de sécurité. Il s'agit de trois sous-projets : a) le transfert de la cafétéria de l'annexe sud; b) la rénovation succincte du bâtiment de la Bibliothèque; c) l'aménagement du 3<sup>e</sup> sous-sol de l'annexe de la pelouse nord en salles de classe (voir annexe I au présent rapport). Le Comité des commissaires aux comptes indique que d'importants retards ont été pris dans la mise en œuvre des solutions provisoires par rapport au calendrier initial établi par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement. Le tableau 9 du rapport du Comité permet de comparer le calendrier des travaux prévus pour les solutions provisoires en juin 2015 et en mars 2016. Dans le rapport périodique du Secrétaire général, il est indiqué que les

solutions provisoires ont été menées à leur terme selon le calendrier fixé en mars 2016.

11. Le Comité des commissaires aux comptes indique que les solutions provisoires mentionnées précédemment ont été achevées moyennant un montant de 12,5 millions de dollars financé sur des fonds existants (voir A/71/5 (Vol. V), par. 15, 51 et 52). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé par le Secrétariat que le coût total des trois sous-projets correspondant aux solutions provisoires avait été estimé à 14 millions de dollars, y compris les provisions pour paiement anticipé, modifications et imprévus. Cependant, les dépenses effectives au moment de l'achèvement définitif des travaux ont été inférieures de 1,5 million de dollars aux prévisions, l'exécution des sous-projets ayant été moins complexe et plus simple que prévu.

#### **Travaux de sécurité aux entrées des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues**

12. Au paragraphe 14 de son rapport, le Secrétaire général indique que les travaux de sécurité au niveau des entrées des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues sont en cours et devraient être terminés d'ici à la fin de 2016, leur achèvement définitif étant prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2017. Le Comité consultatif prend note des retards intervenus dans l'achèvement des travaux de sécurité à la hauteur des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues. Il rappelle que dans son treizième rapport périodique annuel, le Secrétaire général prévoyait que les travaux de sécurité aux entrées des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues seraient terminés d'ici à la fin de 2016 (voir A/70/343, par. 13 et 17 c); voir également A/70/441, par. 39).

13. Au paragraphe 14, tableau 3 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes indique que le coût estimatif des travaux de la voie de desserte au niveau des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues, est passé de 14,7 millions de dollars en juin 2015 à 16,8 millions de dollars en mars 2016, l'augmentation de 2,1 millions de dollars étant principalement due à une nouvelle stratégie d'achat consistant notamment à payer au maître d'œuvre une prime de quelque 1,5 million de dollars pour prendre le relais du Bureau des services centraux d'appui et gérer les travaux au niveau de la 42<sup>e</sup> Rue, alors que les travaux de la 48<sup>e</sup> Rue faisaient l'objet d'un appel d'offres. Le Comité indique qu'il a été informé (voir par. 48) que le Secrétariat négociait avec le maître d'œuvre le transfert des travaux de la 42<sup>e</sup> Rue au sous-traitant ayant remporté l'appel d'offres de la 48<sup>e</sup> Rue afin de réduire le montant de 1,5 million de dollars dû au titre des frais de gestion au maître d'œuvre. Ayant demandé des précisions sur l'état d'avancement des négociations, le Comité consultatif a été informé par le Secrétariat que le contrat pour les travaux de sécurité au niveau des entrées des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues avait finalement été accordé au sous-traitant ayant remporté l'appel d'offres pour la 48<sup>e</sup> Rue, pour un montant maximal fixé à 14 436 747 dollars. **Le Comité consultatif compte que le prochain rapport du Secrétaire général contiendra des détails complets sur le calendrier d'achèvement des activités restantes, ainsi que sur les arrangements contractuels et les coûts des travaux liés à la sécurité au niveau des entrées des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues.**

#### **Bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud**

14. Au paragraphe 16 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes note que l'on n'a enregistré aucun progrès sur la voie de l'élaboration de nouvelles propositions pour la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, supprimée du plan-cadre d'équipement en 2015. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/274 (sect. VIII, par. 14), l'Assemblée générale a prié le

Secrétaire général de lui présenter, pour examen et approbation, des propositions de rénovation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud qui constituent des projets distincts du plan-cadre d'équipement (voir également le par. 9 de la résolution 70/239 de l'Assemblée). Au paragraphe 27 de son rapport d'activité, le Secrétaire général indique qu'il présentera des propositions, conformément au paragraphe 9 de la résolution 70/239 de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir le rapport du Secrétaire général.**

## B. Valorisation des avantages

15. Le Comité des commissaires aux comptes indique que les bâtiments et sous-sols rénovés sont opérationnels et offrent un cadre de travail plus moderne, que la sécurité a été renforcée dans la majeure partie du complexe et qu'une quantité substantielle d'amiante a été extraite. Il cerne trois domaines dans lesquels les avantages du plan-cadre d'équipement peuvent encore être valorisés : a) l'utilisation rationnelle de l'énergie; b) l'accessibilité; c) la gestion souple de l'espace de travail.

### Utilisation rationnelle de l'énergie

16. Aux paragraphes 44 à 51 de son rapport, le Secrétaire général fournit des informations sur la consommation énergétique. Le Comité consultatif a demandé et obtenu la version modifiée ci-après du tableau 4 du rapport, où le coût des services collectifs de distribution a été ajusté aux prix de 2006.

Tableau 1

### Coût des services collectifs de distribution pour 2014-2015 ajusté aux prix de 2006

(En dollars des États-Unis)

<i>Service collectif de distribution</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Montants de 2014-2015 ajustés aux prix de 2006</i>
Électricité	14 536 322,47	15 983 467,00	13 426 112,28
Vapeur	18 696 194,08	4 424 149,00	3 716 285,16
Eau	2 604 227,54	1 232 292,00	1 035 125,28
Gaz et autres services collectifs	65 738,76	140 600,00	118 104,00
<b>Total</b>	<b>35 902 482,85</b>	<b>21 780 508,00</b>	<b>18 295 626,72</b>

17. Comme l'a fait observer le Comité consultatif dans son précédent rapport (voir A/70/441, par. 16), les réductions de consommation dont il est fait état dans le treizième rapport annuel ont été calculées à partir de projections basées sur des modèles et il ne s'agit pas de résultats effectivement obtenus. Le Comité des commissaires aux comptes indique dans son rapport (voir par. 72 à 75) que les seules données disponibles pour mesurer l'efficacité énergétique sont les factures des services collectifs de distribution, lesquelles ne ventilent pas de chiffres par bâtiment. Pour pouvoir véritablement comparer les niveaux de consommation enregistrés avant et après l'exécution du plan-cadre d'équipement, il faudra attendre la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord, qui a été fermé le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Des données sur les coûts des services collectifs de distribution, portant sur une année complète et pouvant servir à des comparaisons, seront donc

disponibles pour 2016. Le Comité des commissaires aux comptes indique en outre que le nouveau système de mesure de l'impact environnemental devrait produire des données fiables sur l'efficacité énergétique concernant chaque bâtiment à compter d'avril 2016.

18. Au paragraphe 19 de sa résolution 70/239, l'Assemblée générale, rappelant le paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif (1/70/441), a prié le Secrétaire général de lui communiquer des données sur les avantages quantifiables qui découleraient de l'exécution du plan-cadre d'équipement. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera dans son prochain rapport annuel des informations complètes sur les gains d'efficacité quantifiables réalisés, tant au niveau de la consommation énergétique que du coût des services collectifs, sur la base des données effectivement recueillies. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de surveiller étroitement la consommation énergétique et de continuer de l'optimiser, et de lui rendre compte, dans ses prochains rapports, des gains d'efficacité effectivement obtenus. Le Comité recommande également que le Secrétaire général soit prié de fournir dans son prochain rapport une version actualisée du tableau 1 ci-dessus pour l'exercice biennal 2016-2017.**

#### Accessibilité

19. Dans son rapport (voir A/71/309, par. 2 et 40), le Secrétaire général indique que les objectifs du plan-cadre d'équipement – à savoir que les bâtiments soient aisément accessibles à tous et répondent aux critères actuels en matière d'accessibilité – ont été atteints. Aux paragraphes 76 et 77 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes indique qu'il a été procédé à un examen du complexe, duquel est ressorti ce qui suit : a) les bâtiments ont été adaptés, chaque fois que cela a été possible d'un point de vue pratique, de manière à en améliorer les conditions d'accessibilité et à les mettre en conformité avec les normes minimales en vigueur; b) eu égard à la nécessité de préserver l'architecture originale du complexe dans toute la mesure possible, le respect des normes en matière d'accessibilité pourrait être amélioré dans certains endroits.

20. Ayant demandé des précisions sur les difficultés rencontrées pour garantir l'accessibilité des personnes handicapées et les mesures prises à cet effet, le Comité consultatif a été informé que les améliorations apportées en matière d'accessibilité lors de l'exécution du plan-cadre d'équipement respectaient ou dépassaient les normes de construction du pays hôte et répondaient aux besoins de tous ceux qui visitaient le complexe ou y travaillaient, en particulier les délégués, les fonctionnaires et les visiteurs. Le Secrétaire général se consacrait à l'établissement du rapport du Groupe de travail interdépartemental de l'ONU sur les questions d'accessibilité<sup>3</sup>, intitulé « Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées » (A/71/344), qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième

---

<sup>3</sup> Créé en octobre 2010 par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Groupe de travail est chargé d'élaborer pour l'ensemble du Secrétariat des directives visant à améliorer l'accès des personnes handicapées aux travaux de l'ONU.

session, en vue de faciliter l'examen des prochaines mesures à prendre pour rendre les locaux du Siège et des autres lieux d'affectation plus accessibles.

### **Gestion souple de l'espace de travail**

21. Examinant la question de la gestion souple de l'espace de travail aux paragraphes 78 à 85 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes considère qu'il est essentiel de faire la meilleure utilisation possible de l'espace disponible afin d'obtenir un rendement maximal de l'investissement de 2,309 milliards de dollars consenti par les États Membres (voir par. 23 ci-après), et que les arguments en faveur de la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail en vue d'optimiser l'utilisation de l'espace dans le complexe fraîchement rénové sont convaincants. Il recommande que le Secrétariat s'emploie à tirer tous les avantages potentiels de l'investissement consenti dans le plan-cadre d'équipement et veille à ce qu'il soit fait une utilisation optimale du nouvel environnement de travail, plus moderne, afin de réduire le recours à des locaux loués à grands frais. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale est actuellement saisie du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'ONU (A/70/708) et du rapport correspondant que lui-même a établi (A/70/7/Add.45).

## **C. Entretien et gestion des locaux**

22. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, si le complexe fraîchement rénové nécessite moins de travaux d'entretien et de réparations, en revanche le matériel et les systèmes sophistiqués nouvellement installés nécessitent un niveau de compétences techniques qui n'existent pas en interne. Comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes [A/69/5 (Vol V), résumé, par. 25 c)]<sup>4</sup>, le Secrétariat a signé 34 contrats de services d'entretien avec des entreprises spécialisées. Dans le rapport, il est indiqué également que fin 2018, un an après la mise en service complète du module de maintenance d'Umoja, le Secrétariat compte demander à une société spécialisée d'effectuer un examen indépendant de sa stratégie et de ses méthodes d'entretien et d'évaluer l'équilibre entre services externalisés et services assurés en interne afin de rationaliser l'utilisation des ressources. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire le point dans son prochain rapport sur les solutions adoptées pour assurer l'entretien et leurs coûts.**

## **D. Situation financière du projet**

23. Les paragraphes 52 à 59 du rapport du Secrétaire général et la section B du rapport du Comité des commissaires aux comptes sont consacrés à la situation

<sup>4</sup> Le Comité recommande que l'Administration examine les arrangements établis pour assurer l'entretien en faisant fond sur les données recueillies sur les nouveaux biens immobiliers et évalue les possibilités d'optimiser les dépenses de l'Administration. Comme le Comité l'a précédemment recommandé, il est important de recueillir des données sur les nouveaux biens immobiliers, tels que la consommation énergétique, les schémas d'entretien et les compétences nécessaires pour entretenir les immobilisations incorporelles, de sorte que les prestataires puissent présenter leurs soumissions en toute connaissance de cause. Cela devrait permettre à l'Administration de se faire une meilleure idée des dépenses globales afférentes à l'entretien.

financière du projet. Comme indiqué, le montant total approuvé au titre du plan-cadre d'équipement s'établit à 2 150,4 millions de dollars<sup>5</sup>, se répartissant comme suit : 1 876,7 millions de dollars de crédits affectés aux travaux prévus initialement; 14,3 millions de dollars de dons; 159,4 millions de dollars provenant des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle du plan-cadre d'équipement; 100,0 millions de dollars de fonds destinés au projet de modernisation du système de sécurité. Si l'on y ajoute les dépenses connexes (139,7 millions de dollars) et les dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire (19,2 millions de dollars)<sup>6</sup>, le coût total du projet s'élève à 2 309,3 millions de dollars.

24. Le tableau 2 du rapport du Comité des commissaires aux comptes indique que le montant prévisionnel du dépassement de crédits au titre des coûts de construction du projet s'établit à 159 361 000 dollars, soit 8 % du budget approuvé. Il est précisé en outre dans le rapport que le coût final prévu des travaux de construction ne tient pas compte des travaux initialement prévus de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, d'un coût estimé à 65 millions de dollars, qui ont été retirés du cahier des charges du projet en mars 2015. Le Comité consultatif constate par conséquent que le coût final prévu des travaux de construction couvre un cahier des charges réduit (rénovation de trois bâtiments au lieu de cinq) à un coût plus élevé que prévu. Il fait également observer que le montant total du dépassement de crédits aurait été supérieur si les 65 millions de dollars prévus pour la rénovation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud avaient été déduits du montant du budget initial approuvé de 1 876,7 millions de dollars.

25. Le montant des dépenses engagées depuis le début du projet jusqu'à juin 2016 s'établit à 2 145 742 400 dollars. Le montant net des dépenses encore à engager pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2017 s'élève à 4 640 600 dollars. Le Secrétaire général indique qu'étant donné que les travaux touchent à leur fin et que plus de 99,8 % des fonds approuvés au titre du projet ont été comptabilisés, aucune augmentation des dépenses consacrées au projet et aucune modification de l'ampleur ni de la portée des travaux ne sont prévues pour le moment.

26. Le Comité des commissaires aux comptes estime que des économies suffisantes peuvent être réalisées sur la base des contrats existants au cours de la phase de clôture, ce qui permettra d'achever l'exécution du projet sans autre dépassement de budget. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration fasse état du montant total des économies éventuellement réalisées à la clôture des contrats [voir A/70/5 (Vol. V), résumé, par. 17 d)]. **Le Comité consultatif recommande que**

---

<sup>5</sup> Dans sa résolution 69/274, l'Assemblée générale a noté que le coût définitif du plan-cadre d'équipement était de 2 304,8 millions de dollars, compte non tenu des coûts de rénovation de la bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud. Ce coût correspond aux dépenses afférentes au projet, d'un montant de 2 150,0 millions de dollars, et aux dépenses connexes et aux dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire à la charge du plan-cadre d'équipement, d'un montant de 154,8 millions de dollars. Après la publication du treizième rapport annuel sur le plan-cadre d'équipement (A/70/343), il a été indiqué que certains États Membres avaient versé des contributions volontaires supplémentaires d'un montant de 0,4 million de dollars, ce qui a porté le budget total du projet de 2 150,0 à 2 150,4 millions de dollars.

<sup>6</sup> Y compris une contribution de 4,2 millions de dollars du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

**l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte dans son prochain rapport de la clôture des contrats existants de façon détaillée.**

## **E. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

27. Le Comité consultatif a, à de nombreuses reprises, souligné qu'il importait de donner effet en tous points aux recommandations des organes de contrôle. Il constate, selon ce qu'il ressort de l'annexe III, que, dans certains cas, le stade atteint dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes tel que rapporté par le Secrétariat et celui déterminé par les commissaires divergent, de sorte qu'il arrive que des recommandations soient réitérées.

28. En réponse aux questions du Comité consultatif, les commissaires ont fait savoir que certaines de ces divergences s'expliquaient par le fait que le Secrétariat classe certaines recommandations comme étant « en cours d'application », alors que les commissaires les considèrent « non appliquées », catégorie qui ne figure pas dans les rapports du Secrétariat. Il est à noter toutefois que certaines différences s'expliquent par le fait que les commissaires ne sont pas disposés à admettre que des activités préparatoires telles que la tenue d'une réunion ou la rédaction de plans à un haut niveau suffisent à établir qu'une recommandation est en cours d'application.

29. Les commissaires ont de plus indiqué qu'au cours des trois derniers exercices biennaux, ils avaient formulé 50 recommandations visant à améliorer l'exécution du plan-cadre d'équipement, desquelles :

- a) Vingt-cinq avaient été appliquées;
- b) Deux n'avaient pas été acceptées (voir A/66/5 (Vol. V), par. 90, ainsi que A/67/5 (Vol. V), par. 55);
- c) Onze avaient soit été partiellement appliquées, mais classées par les commissaires, soit rendues caduques par de nouvelles recommandations mieux adaptées à la nouvelle étape du projet concerné;
- d) Des 12 autres recommandations, cinq découlaient du dernier rapport et sept réitéraient des recommandations formulées dans de précédents rapports, comme suit : i) deux recommandations formulées à la soixante-huitième session avaient été réitérées à trois reprises; ii) deux formulées à la soixante-neuvième session avaient été réitérées à deux reprises; iii) trois formulées à la soixante-dixième session avaient été réitérées une fois à ce jour.

**30. Le Comité consultatif est préoccupé par le faible taux d'application des recommandations formulées au cours des trois derniers exercices biennaux. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'agir en étroite collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes afin que les recommandations en souffrance soient appliquées à la satisfaction de ce dernier.**

## F. Questions diverses

### Procédure arbitrale

31. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires, se montant à 1 million de dollars et qui avaient été demandées au titre des frais de fonctionnement et d'autres dépenses pour la période allant de juillet 2016 à décembre 2017, devaient financer les dépenses afférentes aux services d'un conseil externe chargé de défendre les intérêts de l'Organisation dans la procédure arbitrale engagée par le maître d'œuvre, comme indiqué au paragraphe 64 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera cette question, des informations actualisées. De plus, il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui rendre compte, dans son prochain rapport annuel, de l'évolution de la question et des dépenses prévues.**

### Entretien de la barrière du côté de l'East River

32. Au paragraphe 67 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes donne des informations sur l'entretien de la barrière du côté de l'East River. En réponse aux questions du Comité consultatif, le Secrétariat a indiqué qu'il prévoyait d'inscrire les travaux de peinture de la barrière au nombre des travaux d'inspection de la structure surplombant le FDR Drive. Cette inspection aurait lieu au début de 2017 et, en fonction des résultats, les travaux de réparation devraient débuter à l'été 2017, c'est-à-dire au moment où le trafic serait moins important, car il faudrait, à un moment donné, fermer certaines voies du FDR Drive pour installer un filet de protection. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations actualisées sur la question dans son prochain rapport annuel.**

### Installations sportives

33. Lorsqu'il s'est penché sur le rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a appris qu'il était prévu de construire un centre de loisirs au Siège, ce dont le Secrétaire général avait fait état dans une déclaration du 21 septembre 2016<sup>7</sup>. Le Comité ayant sollicité des précisions et des éclaircissements, le Secrétariat a indiqué ce qui suit :

« Le Comité international olympique s'est proposé d'offrir une généreuse contribution financière à l'Organisation des Nations Unies pour la construction d'un centre de loisirs au Siège, ce que le Secrétaire général a accepté avec gratitude. Cette contribution devra être faite conformément aux règlements, règles et politiques de l'Organisation.

Elle servira à financer la création d'un centre de loisirs comprenant : a) une salle de sport, à construire au sous-sol du bâtiment du Siège; b) une aire de loisirs de plein air, qui sera situé sur la pelouse Nord du Siège;

L'Organisation sera seule responsable de la supervision, de la direction et du contrôle de l'exécution de ce projet de construction. Le Comité international olympique contribuera à la conception et à l'aménagement du

<sup>7</sup> Voir <https://iseek-newyork.un.org/article/un-ioc-partnership-create-un-staff-recreation-facility>.

centre. Toute modification majeure apportée à la conception ou à l'utilisation du centre par l'Organisation ne sera menée qu'après consultation du Comité international olympique;

Le Secrétaire général a informé le Président de l'Assemblée générale de ces plans par une lettre en date du 20 septembre 2016, dans laquelle il le priait de porter cette entreprise à la connaissance des États Membres et de les assurer que le centre respecterait l'intégrité architecturale et l'esthétique du Sièges et des jardins qui l'entourent. »

34. Le Comité consultatif estime que ceci soulève un certain nombre de questions qui méritent d'être éclaircies avant toute nouvelle mesure concernant la construction de ce centre. Il conviendrait, par exemple, que soit donnée à l'Assemblée générale l'assurance que : a) l'acceptation du don du Comité international olympique est en tous points conforme au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation; b) la construction du centre se fera dans le respect strict des politiques, procédures et pratiques de l'Organisation en matière d'approvisionnement; c) l'utilisation à cette fin d'un espace au sous-sol du bâtiment du Sièges ne fera pas obstacle à toute autre utilisation actuelle ou future qui pourrait en être faite. L'Assemblée devrait également être informée avec précision des incidences financières directes ou indirectes découlant de la construction du centre, de sa cohérence avec les solutions qui permettraient de répondre aux besoins en locaux sur le long terme, et des frais d'exploitation et d'entretien du centre, y compris les frais d'assurance. Le Comité consultatif rappelle à cet égard qu'après la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse Nord, l'objectif serait de redonner à la pelouse son aspect d'origine (voir A/70/441, par. 32). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera un complément d'information à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport. Il est d'avis que la construction du centre de loisirs doit être préalablement approuvée par l'Assemblée.**

### III. Conclusions et recommandations

35. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont indiquées au paragraphe 70 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que, sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-dessus, l'Assemblée générale :**

a) **Prenne note des progrès accomplis depuis la parution du treizième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement;**

b) **Prie le Secrétaire général de lui présenter le quinzième rapport annuel à la partie principale de sa soixante-douzième session pour lui rendre compte de l'état d'avancement du projet et des dépenses totales jusqu'à son achèvement.**

## Annexe I

### **Précisions sur les activités postérieures à la rénovation**

#### **Précisions apportées par le Secrétariat à la demande du Comité consultatif**

Dans le souci de faire la distinction entre les différentes activités et sous-éléments du plan-cadre d'équipement, et plus particulièrement les travaux qui ne sont pas effectués par le maître d'œuvre, et de respecter les modalités habituelles de gestion de projets et le processus de passation des marchés concurrentiel, les termes suivants ont été retenus :

a) Par « activités postérieures à la rénovation », on entend les deux sous-projets suivants :

- i) Démolition du bâtiment temporaire de la pelouse Nord et aménagement paysager de l'espace ainsi libéré;
- ii) Travaux de sécurité aux entrées de la voie de desserte situées au niveau des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> rues;

b) Par « dispositions provisoires », on entend les trois sous-projets entrepris en rapport avec le transfert des activités abritées auparavant dans les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe Sud du fait de la suspension des travaux de rénovation y relatifs pour des motifs tenant à la sécurité :

- i) Construction de salles de classe dans le bâtiment originel de la pelouse Nord, au 3<sup>e</sup> sous-sol de ce qui était le bâtiment provisoire de la pelouse Nord;
- ii) Aménagement de trois nouveaux espaces de restauration : une cafétéria au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences, un café au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment du Secrétariat et un café-comptoir dans le hall du Secrétariat;
- iii) Réaménagement des principaux niveaux du bâtiment de la Bibliothèque afin de supprimer les bureaux donnant sur la façade sud, laquelle pose un risque de sécurité du fait de sa proximité avec la bretelle d'accès de la 42<sup>e</sup> rue, et de regrouper les bureaux sur la façade nord.

## Annexe II

### **Précisions sur les termes « quasi-achèvement » et « achèvement total »**

Dans son précédent rapport (voir A/70/5 (Vol. V), fig. V), le Comité des commissaires aux comptes indique les processus retenus concernant le quasi-achèvement et l'achèvement total des travaux.

Les commissaires ont conclu qu'ils étaient conformes aux pratiques optimales du secteur de la construction, à savoir :

a) Le quasi-achèvement des travaux est certifié soit par l'architecte responsable du projet, soit par l'ingénieur responsable des travaux; cela signifie que l'occupation et l'utilisation de l'espace et des équipements correspondants sont conformes aux normes de sécurité et aux normes légales;

b) L'achèvement total des travaux exige que tous les éléments de la liste de contrôle soient achevés, et que la documentation finale et les garanties soient reçues du maître d'œuvre. Le Secrétariat délivre alors un certificat d'achèvement des travaux et établit un rapport de mise en service;

c) Subséquemment, il est procédé à la clôture administrative des sous-projets et des marchés y relatifs lorsque les locaux et les équipements sont réputés définitivement achevés.